




Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20111212-18379-DE-1-1_0
Date de signature : 13/12/11
Date de réception : mardi 13 décembre 2011
 <p><b>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE:</b> - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR L'EXERCICE DU CONTRÔLE DE LEGALITÉ ✓</p>

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN- PROVENCE N°2011.1366

Séance publique du

12 décembre 2011

Présidence de Madame Maryse JOISSAINS MASINI,  
Maire d'Aix-en-Provence  
Député des Bouches-du-Rhône  
Président de la Communauté du Pays d'Aix

### **OBJET : MISSION LOCALE DU PAYS D'AIX-MISE A DISPOSITION ET AMENAGEMENT DE LOCAUX-ADOPTION**

Le 12/12/11 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 6 décembre 2011, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

#### **Etaient Présents :**

Mme Agnès AMIACH ELBEZ, Mlle Odile BARBAT-BLANC, Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Danièle BRUNET, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Yannick DECARA, M. Gerard DELOCHE, Mme Brigitte DEVESA, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Dahbia DRAOUZIA, Mme Michelle EINAUDI, M. Alexandre GALLESE, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, M. Hervé GUERRERA, M. André GUINDE, M. François HAMY, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Michèle JONES, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Henri MATAS, M. Alexandre MEDVEDOWSKY, Mme Amaria MOHAMMEDI, Mme Arlette OLLIVIER, M. Christian PEREZ, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, Mme Fleur SKRIVAN, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

#### **Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

M. Jacques AGOPIAN à M. Alexandre MEDVEDOWSKY, M. Lucien AMBROGIANI à Mme Michelle EINAUDI, Mme Odile BONTHOUX à Mme Catherine SILVESTRE, M. Helliott BRAMI à M. Francis TAULAN, Mme Martine FENESTRAZ à M. Alexandre GALLESE, M. Robert FOUQUET à M. Maurice CHAZEAU, Mme Sophie JOISSAINS à Mme Maryse JOISSAINS MASINI, M. Christian LOUIT à M. Eric CHEVALIER, Mme Reine MERGER à Mme Charlotte BENON, Mme Catherine RIVET-JOLIN à Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE

#### **Excusés sans pouvoir :**

M. Jean CHORRO, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Stéphane PAOLI

Secrétaire : Yannick DECARA

Mme Maryse JOISSAINS MASINI donne lecture du rapport ci-joint.



11.04

**Aix en Provence**

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S Education - Culture

- Politique de la Ville

Direction de la Politique de la Ville

RAPPORT POUR  
**LE CONSEIL MUNICIPAL**  
DU 12/12/11

-----  
**RAPPORTEUR** : Mme Maryse JOISSAINS MASINI

**CO-RAPPORTEUR(S)** : M. Victor TONIN

**Politique Publique** : RENFORCEMENT DE LA PROXIMITE ET POLITIQUE DE LA VILLE

**OBJET** : MISSION LOCALE DU PAYS D'AIX-MISE A DISPOSITION ET AMENAGEMENT DE LOCAUX-ADOPTION - Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Dans un contexte social et économique difficile, l'insertion et l'emploi des jeunes constituent une des priorités affichées du gouvernement mais aussi de notre municipalité.

Il est à noter que bien que contenu dans des proportions raisonnables, le taux de chômage des jeunes aixois reste préoccupant en particulier pour les moins qualifiés et ceux résidents dans les territoires prioritaires. Ainsi, alors que la moyenne communale est de 18 % , ce taux passe à plus de 30 % dans les différentes zones urbaines sensibles de la Ville (*ZRU du Jas de Bouffan , ZUS de Corsy et Beisson...*).

En partenariat avec les Services Publics à l'Emploi et en lien très étroit avec l'ensemble des acteurs institutionnels compétents en la matière (*l'Etat, la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix, le Conseil Régional, Conseil Général*), la Commune d'Aix-en-Provence, à l'instar d'autres Communes du Pays d'Aix, contribue activement à lutter contre ce fléau.

Notre action pour l'emploi des jeunes se manifeste tout particulièrement par un soutien de plus en plus renforcé avec la Mission Locale Jeunes du Pays d'Aix et s'illustre concrètement par le versement d'une cotisation annuelle de près de 230 000 € par an ainsi que par l'attribution d'aides spécifiques dans le cadre de notre politique de cohésion sociale et d'égalité des chances.

En effet, cette association qui est chargée de développer une véritable mission de service public, accueille, informe et accompagne annuellement vers l'emploi près de 5 000 jeunes âgés de 16 à 25 ans non révolus, de faible niveau de qualification (*BAC + 2 non validé*).

L'objectif poursuivi est de promouvoir l'insertion sociale et professionnelle des jeunes en mettant en place des mesures d'accompagnement appropriées dont la finalité est l'accès aux formations qualifiantes et à l'emploi durable.

De manière plus précise, chaque jeune et en particulier les jeunes aixois, bénéficie de réponses adaptées et individualisées aux questions de l'emploi, des formations mais aussi d'un accompagnement spécifique en matière de logement, de santé et d'hébergement. Ainsi, en 2010, près de 2 200 jeunes aixois ont été reçus et accompagnés.

De nombreuses actions sont ainsi mises en place pour lever les nombreux freins rencontrés pour accéder à l'emploi, notamment :

- # des actions de remise à niveau (*lecture, écriture*), des stages professionnels et qualifiants ;
- # des mesures individualisées et renforcées, en particulier les contrats d'insertion à la vie sociale d'une durée d'un an pour les jeunes en grandes difficultés d'insertion professionnelle (*CIVIS, CIVIS sous main de justice*) ;
- # des rencontres dans le monde de l'entreprise (*découverte des métiers...*) ;
- # des réponses adaptées aux autres problématiques rencontrées en particulier dans le domaine de la santé (*bilans de santé, aide médicale...*), du logement (*aide à l'accession*) ou de la mobilité.

Aujourd'hui, cette structure qui emploie près de 44 salariés, couvre l'ensemble des Communes du Pays d'Aix et accompagne plus de 5 000 jeunes par an, ne dispose que de 6 antennes sur le Pays d'Aix et uniquement 2 sur la ville d'Aix-en-Provence localisés plus précisément au Centre Ville et sur le territoire d'Encagnane alors que notre ville compte plus de 145 000 habitants avec une forte proportion de jeunes de moins de 24 ans.

Outre l'insuffisance et la non fonctionnalité des locaux existants, et tout particulièrement ceux situés en centre-ville, des zones importantes du territoire restent dépourvues d'un tel service à la population.

En effet, le territoire du Jas de Bouffan compte près de 23 000 habitants, de nombreux jeunes (*plus de 30 % de la population étant âgée de moins de 24 ans*) mais aussi et ce qui est préoccupant un nombre de jeunes chômeurs largement supérieur à la moyenne communale en particulier dans la zone de redynamisation urbaine où le taux de chômage dépasse les 30%.

Ce territoire, qui figure parmi les 215 quartiers prioritaires du «Plan Espoir Banlieues», est situé au premier rang par rapport aux critères de défavorisation et doit, à ce titre, bénéficier d'une attention toute particulière dans la mise en œuvre de nos politiques de droit commun ainsi que dans la mise en place de nos dispositifs de péréquation, à l'instar du Contrat Urbain de Cohésion sociale et d'Egalité des Chances 2012 -2014 de la Ville d'Aix-en-Provence (CUCS).

Au regard de l'ensemble de ces éléments, il est indispensable aujourd'hui de multiplier les efforts envers les jeunes aixois en soutenant et amplifiant la dynamique de la Mission Locale du Pays d'Aix afin de mieux couvrir le territoire aixois, toucher de manière plus importante les jeunes chômeurs les plus éloignés du monde du travail et agir de manière efficace et ciblée pour l'emploi.

Ces objectifs étant unanimement partagés par nos partenaires et en premier lieu par les services déconcentrés de l'Etat, il est proposé de mettre à disposition sur ladite zone prioritaire et plus précisément au sein du complexe socio-éducatif Joseph d'Arbaud, des locaux d'une superficie d'environ 450 m<sup>2</sup>.

Cette nouvelle localisation plus pertinente et plus stratégique, accompagnée de locaux plus importants et mieux adaptés, permettra à la Mission Locale du Pays d'Aix-en-Provence de développer de manière qualitative et quantitative l'ensemble de ses missions tout en conservant et sauvegardant des permanences sur les territoires du Centre Ville, d'Encagnane-Corsy et d'Aix-Nord/Pinette -Beauregard.

Cette attribution de locaux à titre payant, qui fera l'objet prochainement d'une convention de mise à disposition de locaux, pourra être effective au 1er septembre 2012 et nécessitera au préalable la réalisation de travaux par les services de la Ville dont le coût total est estimé à près de 350 000 euros hors taxes ; l'aménagement et l'équipement de l'ensemble de l'espace incombant, quant à lui exclusivement, à la Mission Locale du Pays d'Aix.

En conséquence, je vous demande, mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** le principe de la mise à disposition des locaux mentionnés au profit de la Mission Locale des Jeunes du Pays d'Aix ;
- **AUTORISER** Madame le Maire ou son représentant à signer les futures conventions qui définiront les modalités de mise à disposition ainsi que le montant de la participation financière ;
- **AUTORISER** Madame le Maire ou son représentant à solliciter la participation financière de l'ensemble des partenaires compétents au coût total du programme de réhabilitation des locaux ;
- **AUTORISER** Monsieur le Trésorier Aix-Municipale à faire recette des aides financières qui pourraient être perçues.

**2011.1366 - MISSION LOCALE DU PAYS D'AIX-MISE A DISPOSITION ET  
AMENAGEMENT DE LOCAUX-ADOPTION**

<b>Présents et représentés</b>	<b>: 46</b>
<b>Présents</b>	<b>: 42</b>
<b>Abstentions</b>	<b>: 0</b>
<b>Non participation</b>	<b>: 6</b>
<b>Suffrages Exprimés</b>	<b>: 46</b>
<b>Pour</b>	<b>: 46</b>
<b>Contre</b>	<b>: 0</b>

**Ont voté contre**

NEANT

**Se sont abstenus**

NEANT

**N'ont pas pris part au vote**

M. Gérard BRAMOULLÉ, M. Eric CHEVALIER, M. Yannick DECARA, M. Gérard GERACI, Mme Catherine SILVESTRE, M. Victor TONIN

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité  
le rapport qui précède.**

**Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Député Maire  
Président de séance et les membres du conseil présents :**

**Le Conseiller Municipal délégué,  
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 13 décembre 2011  
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**